Évaluation de la recherche

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

MIL - Marchés, institutions, libertés

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Paris-Est Créteil

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2024-2025
VAGUE E

Rapport publié le 07/05/2025

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Au nom du comité d'experts :

MANSON Stéphane, président du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président :	M. Stéphane Manson, La Rochelle université
Experts :	M. Alan Herve, Sciences Po Rennes M. Jean-Philippe Lhernould, Université de Poitiers M. Stéphane Manson, La Rochelle université Mme Alix Perrin-Renard, Université Paris Dauphine - PSL

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. Tanguy Pasquiet-Briand

REPRÉSENTANT(S) DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

Carole Henique-Greciet, Vice-Présidente Recherche, Université Paris-Est Créteil

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Marchés, Institutions, Libertés
- Acronyme : MIL
- Label et numéro : EA 7382
- Composition de l'équipe de direction : M. Stéphane de la Rosa, directeur de l'unité, M. Johan Menichetti, responsable administratif de l'équipe.

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Unité généraliste, le MIL entend couvrir, par ses travaux scientifiques, l'ensemble des branches du droit, à savoir le droit privé, le droit public, l'histoire des institutions et la philosophie du droit, ce qui lui permet d'intégrer une grande partie des enseignants-chercheurs en droit de l'Université Paris-Est Créteil (ci-après UPEC). Conformément à son appellation, il articule ses travaux autour de trois axes respectivement intitulés Marchés, Institutions et Libertés, dans une perspective interniste, mais également européenne et internationale.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'unité Marchés Institutions Libertés (MIL) a été créée par l'Université Paris XII, désormais dénommée UPEC, le 1er janvier 2015. Le MIL est issu d'un processus de fusion progressive de plusieurs unités antérieures, en l'occurrence le Laboratoire Obligations, Biens, Marchés d'une part et l'unité Sources du droit, Institutions, Europe d'autre part. Ces unités étaient elles-mêmes le résultat de la fusion de cinq centres de recherche au périmètre très restreint. La création du MIL visait à dépasser le clivage droit privé/droit public, ainsi qu'à doter la Faculté de droit de Créteil d'une seule unité de recherche susceptible de fédérer l'ensemble des enseignants-chercheurs juristes et historiens du droit (60 personnes).

Le MIL est amputé d'une partie de ses effectifs depuis le 1er janvier 2020. 24 enseignants chercheurs issus du MIL ont en effet rejoint le Laboratoire de Droit Privé, créé pour rassembler des enseignants-chercheurs dont les travaux portent spécifiquement sur le droit privé, notamment le droit des contrats, la responsabilité et l'intelligence artificielle.

Le MIL est situé dans les locaux de la Faculté de droit de l'Université Paris-Est Créteil, sis 61 avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil. Il occupe, sur deux étages, une partie du bâtiment B.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le MIL est intégré à la Faculté de droit de l'Université Paris Est Créteil. Il est par ailleurs rattaché à l'École Doctorale pluridisciplinaire OMI (Organisation, Marchés, Institutions). L'unité participe au Groupement d'intérêt scientifique Eurolab en qualité de membre fondateur, à l'École Universitaire de Recherche (EUR) FRAPP. Elle est également membre de plusieurs sociétés savantes par l'intermédiaire de certains de ses membres : GRIDAUH (Groupement de Recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat) ; AFEE (Association française d'études européennes) ; AFDC (Association française de droit constitutionnel) ; SFDI (Société française de droit international), notamment.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2023

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	19
Maîtres de conférences et assimilés	28
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	1
Sous-total personnels permanents en activité	48

Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	0
Personnels d'appui non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	58
Sous-total personnels non permanents en activité	58
Total personnels	106

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2023. Les employeurs non-tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
UPEC	47	0	0
Total personnels	47	0	0

AVIS GLOBAL

L'activité scientifique du MIL est remarquable. Parfaitement en phase avec les objectifs scientifiques de l'établissement, elle se singularise par sa dimension à la fois internationale, collective et pluridisciplinaire, ce qu'atteste la parution d'un ouvrage sur les principes des contrats publics en Europe en 2022 et principalement rédigé en langue anglaise (Bruylant), un autre sur la guerre économique publiée chez Pédone en 2024, ainsi que la diffusion régulière de la lettre d'information du laboratoire, 12 numéros ayant été publiés en ligne depuis 2019.

Durant la période évaluée, le MIL a produit 260 articles publiés dans des revues, 170 chapitres d'ouvrages collectifs, 68 ouvrages, dont 42 monographies individuelles, parmi lesquelles un certain nombre sont des manuels de référence (Droit européen de la commande publique, 2e édition, Bruylant, 2022 ; Droit de l'urbanisme, 9e édition, Dalloz, 2022 ; Droit constitutionnel contemporain, tome I : théorie générale, régimes étrangers, histoire constitutionnelle, 10e édition, Dalloz 2019). La qualité de ces publications est attestée par la mobilisation de supports éditoriaux de premier rang, reconnus par les communautés universitaires des disciplines concernées, que ce soit pour les revues (Revue Dalloz, Revue française de droit administratif, Actualité juridique, droit administratif, Revue française de droit constitutionnel, Revue de droit fiscal, notamment) comme pour les éditeurs (Dalloz, LexisNexis, LGDJ, Larcier-Bruylant etc.). Les colloques et conférences dont le MIL a été organisateur ont été aussi nombreux que substantiels (13 colloques dont six d'envergure internationale et 50 conférences). Au titre des colloques les plus significatifs, on peut citer : "Changer de culture normative" organisé en novembre 2020, colloque "Actualité du droit naturel" en février 2021, colloque "La France, un État intégré" en janvier 2022 ou encore colloque international "L'hérédité numérique", en lien avec l'Institut de formation des notaires, en novembre 2022. L'unité est attentive au maintien d'une production collective importante. On dénombre ainsi huit ouvrages collectifs intégrant des membres du MIL et 15 ouvrages collectifs portés par ses membres (La Charte des droits fondamentaux, source de renouveau constitutionnel européen ? Bruylant, 2020 ; Droit des transports : transports terrestres, aériens et maritimes, 2e édition, LexisNexis, 2019).

Bien que récemment créée, l'unité se distingue par sa capacité à répondre de manière fructueuse à des appels à projets. Elle a déployé une recherche sous contrat importante : le projet CEPASSOC (projet de recherche ANR Jeune chercheur, interdisciplinaire et international, sur la protection sociale des travailleurs de plateformes), entre 2021 et 2023, qui a généré plus d'une trentaine d'évènements durant la période évaluée, réunissant une dizaine de membres de l'unité ; une chaire Jean Monnet (2020-2023) et le programme européen Grand Paris FRAPP, depuis 2020, qui mobilise cinq membres de l'unité et permet de financer des conférences, des doctorants ainsi que des bourses de mobilité.

Le MIL, soutenu par une direction très efficace et une organisation très structurée, a ainsi su mettre en œuvre une recherche véritablement collective, dynamique et orientée sur les grands enjeux sociétaux. Elle est très présente dans ses activités en dehors de l'université. Peuvent être mentionnées, entre autres, des conférences grand public, l'invitation régulière de grandes figures du monde du droit ou de personnalités politiques de premier plan dans l'université ainsi que l'organisation de manifestations hors les murs au Sénat (La mobilité des

sociétés dans l'Union européenne. Aspects juridiques et fiscaux, déc. 2018) ou au Conseil d'État (Conférence de présentation au Conseil d'État des rapports français de la Fédération internationale pour le droit européen-FIDE, 17 fév. 2023) et la mise en place d'expositions sur site à destination des étudiants et usagers de la bibliothèque (2019, 2023).

L'unité insiste sur l'accompagnement des doctorants. À ce titre, un colloque doctoral sur les Enjeux méthodologiques de la jeune recherche a été organisé en avril 2022. Chaque année, un cycle de séminaire doctoral est organisé.

La capacité de l'unité à définir une orientation globale de la recherche et sa mobilisation pour développer les outils financiers et matériels (participation à des appels à projets compétitifs) utiles à cette recherche lui permettent de bénéficier d'une visibilité nationale voire internationale. L'enjeu est de pérenniser cette réussite (ressources financières et administratives) au-delà de l'équipe de direction actuelle.

L'unité, dont le fonctionnement fait l'objet d'une forte adhésion de ses membres, atteint aujourd'hui un palier de développement. Ses ambitions légitimes et réalistes de progression se heurtent toutefois à un environnement administratif complexe, spécifiquement localisé à la faculté de droit, source de lourdeurs et de lenteurs d'une telle ampleur qu'elles constituent des facteurs de blocage.

Par ailleurs, le MIL est parvenu à se forger une identité visible dans le paysage de la recherche juridique. L'unité a besoin de bénéficier, à périmètre institutionnel constant, du temps nécessaire à la consolidation de ses acquis ainsi qu'à la confirmation de la très belle dynamique dans laquelle elle s'est inscrite.

Le MIL s'affirme comme l'unité de référence en droit au sein de l'établissement et parait prêt pour être au cœur du projet d'école de droit international et européen envisagé par la composante.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Quatre des cinq recommandations formulées par le précédent rapport (2019) ont été globalement suivies par le MIL.

- L'institution de thématiques identifiables à l'intérieur de chacun des trois axes (quatre thématiques au sein de l'axe Marchés, trois au sein de l'axe Institutions et trois au sein de l'axe Libertés) a permis l'émergence de travaux collectifs de recherche. En outre, elle a conféré de la substance aux trois axes de travail.

- La poursuite de la dynamique de recherche a été facilitée par la production d'ouvrages collectifs durant la période évaluée, ainsi que par la candidature du MIL à des appels à projets compétitifs.

- La clarification des rôles et des fonctions au sein de l'unité a été permise par la constitution d'un conseil de laboratoire doté d'un ensemble de compétences clairement identifiables.

- L'accroissement de la visibilité de la production scientifique du MIL résulte effectivement de la diffusion d'une lettre d'information bisannuelle, même si l'unité reconnait elle-même (à juste titre) que des efforts supplémentaires pourraient être accomplis, notamment par un surcroit de visibilité du MIL sur la plateforme HAL.

En revanche, la cinquième recommandation (développer des projets conjoints avec le Laboratoire du Droit Privé) n'a guère été suivie d'effet, si ce n'est par l'organisation de séminaires doctoraux communs aux deux unités.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

L'unité s'est assignée des objectifs ambitieux lui permettant de développer une recherche ouverte sur les mutations du droit et les transformations qu'elles impliquent, en lien avec les priorités de l'UPEC relatives à la transformation sociale et environnementale, ce qui permet à l'unité de bénéficier de nombreux BQR. Elle a déployé une recherche sous contrat importante : le projet CEPASSOC, entre 2021 et 2023, qui a généré plus d'une trentaine d'évènements au cours de la période évaluée, réunissant une dizaine de membres de l'unité ; une chaire Jean Monnet (2020-2023) et le programme européen Grand Paris FRAPP qui, depuis 2020, mobilise cinq enseignants-chercheurs de l'unité et permet de financer des conférences, des doctorants ainsi que des bourses de mobilité.

Appréciation sur les ressources de l'unité

Les ressources financières de l'unité sont en partie issues de la dotation dont le montant a varié durant la période évaluée. En dépit de la scission, en 2020, de la plupart des enseignants-chercheurs privatistes de l'unité pour constituer un nouveau laboratoire de droit privé (LDP), le MIL a conservé une dotation importante (43 K€ en 2023). Ses ressources sont également constituées, pour une part importante, de ressources propres provenant de sources diverses : appels à projets régionaux, internationaux et autres (BQR). Pour l'année 2023, ces ressources propres s'élèvent à 50 K€. Ce budget permet à l'unité d'atteindre pleinement ses objectifs scientifiques. Les manifestations sont très nombreuses et dans les trois axes de l'unité. Les ressources en personnel de l'unité sont faibles. L'unité comporte un personnel de catégorie B qu'elle partage avec l'autre unité de droit : le LDP. Toutefois, ces faibles ressources n'obèrent pas son dynamisme, grâce à une forte implication de ses membres et de son personnel administratif. Le bon fonctionnement de l'unité est entravé par l'absence de gestionnaire de son important fonds documentaire ainsi que par des lourdeurs administratives qui constituent une source d'empêchement. Ces lourdeurs se constatent pour réserver des salles, mais aussi au regard d'un service de communication défaillant et d'un délai approximatif de trois mois pour obtenir un état des comptes sur les appels d'offres.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

L'unité fonctionne à travers trois axes, chacun dirigé par un ou deux membres de l'unité. L'activité de ces trois axes est dans l'ensemble équilibrée, chaque axe étant construit autour de thématiques contemporaines et pluridisciplinaires. L'organisation et le fonctionnement du MIL sont très structurés : un conseil de laboratoire élu pour quatre ans ; des statuts récemment modifiés pour mieux intégrer les maitres de conférences ; des responsables d'axes ; une directrice adjointe (d'une autre discipline juridique que le directeur) dédiée au soutien et à la représentation des doctorants. L'unité s'est dotée d'une politique financière : 1/3 pour des dépenses de fonctionnement, 1/3 pour l'organisation d'évènement et 1/3 pour le soutien aux doctorants (déplacements et soutenances de thèse) et aux enseignants-chercheurs (déplacements et ouvrages). Les doctorants sont intégrés à son fonctionnement (participation aux élections du conseil de laboratoire). La souplesse de fonctionnement de l'unité, qui permet de soutenir tous les projets et de satisfaire "au fil de l'eau" aux différentes demandes, est tributaire de ses ressources propres.

1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

Au cours de la période évaluée, les membres du MIL ont maintenu (nonobstant la scission de l'unité en janvier 2020) et développé une activité et une production scientifiques remarquables, d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Les choix des trois axes, fondés sur des thématiques contemporaines, auxquelles peuvent participer tous les enseignants-chercheurs, et leur organisation permettent réellement d'impulser une recherche collective. Toutefois, cette organisation n'affecte pas l'autonomie de la recherche, des activités se déployant au-delà des axes, sur des projets transversaux liés aux appels d'offres externes.

La vitalité des axes, soutenue par le choix de thématiques renouvelées en fonction de l'actualité juridique, se concrétise par l'organisation de très nombreuses manifestations de dimension nationale et internationale (conférence internationale sur le droit des contrats organisée chaque année, la quinzaine du droit numérique ainsi que plusieurs conférences d'actualité, organisation de colloques/conférences au Sénat, au Conseil d'État). Durant la période évaluée, l'unité a obtenu trois projets financés dans le cadre d'appel d'offres extérieur : le projet de recherche ANR Jeune chercheur CEPASSOC (projet de recherche sur la protection sociale des travailleurs de plateforme), de dimension internationale (cinq ordres juridiques : France, Royaume-Uni, Suède, Portugal, Espagne) et interdisciplinaire (droit, histoire et sociologie), qui a généré une trentaine d'évènements, dispose d'un site internet dédié et mobilise une dizaine d'enseignants-chercheurs de l'unité ; La chaire Jean Monnet qui finance des abonnements à des revues, des évènements au sein de l'axe Institutions et qui bénéficie elle aussi d'un site internet dédié à ses activités ; Le programme Grand Paris FRAPP pour ne mentionner que ceux-ci.

Points faibles et risques liés au contexte

Les activités de l'unité, qui reposent pour une partie significative sur des contrats de recherche, supposent un fort accompagnement administratif. Or, celui-ci n'est pas à la hauteur des objectifs de l'unité, situation qui est susceptible, à terme, de remettre en cause sa dynamique.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

Avec un effectif de 46 enseignants-chercheurs, le MIL figure parmi les unités importantes dans la discipline juridique. Elle demeure, nonobstant le départ en janvier 2020 de la plupart des privatistes pour former un laboratoire de droit privé, une unité pluridisciplinaire. À côté des enseignants-chercheurs de droit public majoritaires, on dénombre dix enseignants-chercheurs de droit privé, cinq en histoire du droit et un linguiste.

Les ressources financières de l'unité sont alimentées par une dotation annuelle de la tutelle (43 K€) complétée par l'attribution d'une somme de 7 K€ au titre notamment du BQR. L'unité bénéficie également de ressources propres importantes résultant de sa participation active à plusieurs AAP.

Les locaux de l'unité sont situés au sein de la faculté de droit de l'UPEC où elle occupe deux étages. Elle dispose de quatre salles dédiées à la recherche (salle de droit public et de droit fiscal, salle de droit européen, d'histoire du droit et une salle de droit de la santé et bioéthique). L'unité s'est dotée de sa propre base de données en lignes.

Points faibles et risques liés au contexte

S'agissant du personnel, l'unité ne peut s'appuyer que sur un personnel Biatss à temps partiel qu'elle partage avec une autre unité, en l'occurrence le LDP. Cet encadrement administratif parait nettement insuffisant au regard des activités scientifiques du MIL et des projets d'envergure auxquels il participe. Il ne permet pas de garantir la pérennisation de sa participation à des appels à projets qui repose de manière trop importante sur les épaules de quelques enseignants-chercheurs qui les portent.

Au-delà, les moyens matériels mis à la disposition du MIL paraissent insuffisants : l'unité ne bénéficie pas d'un service de captation vidéo pour mettre en ligne les nombreuses manifestations qu'elle organise. En outre, elle se heurte régulièrement à des difficultés de place dans les locaux, ce qui menace sa capacité à organiser des évènements à la mesure des objectifs scientifiques qu'elle s'est fixée. Les ressources mises à sa disposition par la bibliothèque de la faculté ne sont pas adaptées à la dimension internationale de ses recherches et contraignent le MIL à l'achat couteux d'ouvrages et d'abonnements. Elle ne dispose d'aucun personnel pour la gestion de son très important fonds documentaire.

S'agissant des ressources financières, leur montant est très variable et très dépendant des ressources propres, ce qui risque de fragiliser le fonctionnement de l'unité. L'obtention de ressources propres sur appels à projets externes étant récente, l'unité ne dispose pas encore du recul et de l'expérience sur le pilotage financier de ces ressources. La suppression des BQR au profit de financements plus ciblés risque d'affecter la part de ses ressources propres.

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'organisation de l'unité repose sur trois axes dirigés par un ou deux membres de l'unité. Elle s'est dotée d'un conseil de laboratoire élu pour quatre ans par les enseignants-chercheurs et les doctorants. Celui-ci se prononce sur tous les engagements financiers dont le montant excède 700 €.

En matière de sécurité, d'environnement et de protection du patrimoine scientifique, l'unité utilise les ressources et les formations proposées par l'établissement.

Points faibles et risques liés au contexte

Il n'est pas fait état de la présence d'un référent au sein de l'unité qui est chargé de veiller au respect du bien-être et de la qualité de vie au travail

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

L'unité a fait un important travail en lien avec son attractivité, obtenant des résultats significatifs. Le rayonnement de ses membres s'est accru par la multiplication de colloques internationaux, la participation fructueuse à des appels d'offres de renommée nationale, l'accumulation de responsabilités éditoriales, la présence dans les instances nationales de recherche et de pilotage des universités. L'unité a renforcé son attractivité doctorale, avec une diversification et une multiplication des sources de financement de thèse ainsi que par une meilleure animation de la vie doctorale. Malgré l'importante restructuration de l'unité, elle est parvenue à reconstituer ses effectifs. Des leviers d'amélioration existent : renforcer l'accueil des professeurs invités et des chercheurs en post-doctorat, mieux communiquer sur la vie de l'unité et ses accomplissements, développer sa visibilité internationale.

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

Le rayonnement scientifique de l'unité est réel. Cela s'exprime par des invitations régulières dans des congrès internationaux de très haut niveau, par exemple auprès de l'Organisation Internationale du Travail (Decent Work Conference) ou de la Fédération Internationale de Droit Économique (La Haye 2021 ; Sofia 2023). Le rayonnement s'illustre ensuite par des responsabilités de direction éditoriale dans des revues de référence, notamment la revue de Droit Fiscal, la revue Jus Politicum, la revue Droit des sociétés, notamment. Il s'exprime enfin par des fonctions dans des instances de pilotage, plusieurs membres de l'unité étant par exemple membres nommés de Fonds National de la Recherche Scientifique (Belgique).

L'unité a mené une politique très active à l'égard des doctorants. Sur le plan matériel, les financements de thèse ont été accrus, l'unité ayant obtenu des contrats doctoraux dans le cadre de l'École Universitaire de Recherche du Grand Paris FRAPP (deux contrats doctoraux financés sur ce support) et par des conventions CIFRE. Les doctorants sont également financés pour se rendre à diverses manifestations scientifiques.

L'unité insiste sur l'accompagnement des doctorants. À ce titre, un colloque doctoral sur les Enjeux méthodologiques de la jeune recherche a été organisé en avril 2022. Chaque année, un séminaire doctoral est organisé, afin que les doctorants puissent présenter, sous la supervision d'un enseignant-chercheur, leurs travaux de recherche. Depuis 2023, à l'initiative des doctorants, des ateliers doctoraux sont organisés.

L'attractivité de l'unité est confortée par le fait que, malgré sa scission ainsi que des départs divers (mutation, promotion, retraite), elle est parvenue à recruter et maintenir ses effectifs, lesquels sont régulièrement enrichis par la présence de professeurs invités venant d'universités renommées, par exemple l'Université de Louvain, l'Université de Genève et l'Université de Dublin.

L'unité se distingue enfin par sa capacité à répondre de manière fructueuse à des appels d'offres. Une chaire Jean Monnet d'un budget de 50 K€, a été obtenue en 2020 auprès de la Commission européenne autour du thème Instruments juridiques de la souveraineté économique européenne. Elle donne lieu à des manifestations scientifiques valorisées sur un site internet de l'établissement. Un contrat ANR jeune chercheur dénommé CEPASSOC (projet de recherche interdisciplinaire international sur la protection sociale des travailleurs de plateformes) a été sélectionné pour financement à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à projet générique 2020. Ce projet de portée internationale couvre trois disciplines (droit, histoire et sociologie), en lien avec la protection sociale des travailleurs de plateformes et les apports de la citoyenneté sociale. La participation à l'École Universitaire de Recherche du Grand Paris FRAPP a permis, depuis 2020, de financer deux contrats doctoraux ainsi que des bourses de mobilité.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

Des leviers d'amélioration existent pour continuer à améliorer l'attractivité de l'unité. Elle pourrait accueillir des professeurs invités en plus grand nombre et dans un cadre plus structuré, ainsi que des chercheurs en post-doctorat.

L'unité pourrait développer sa visibilité internationale, par exemple, en formant des partenariats ou des projets de recherche avec des universités étrangères ou des réseaux internationaux.

L'unité devrait renforcer ses liens avec les masters tout en veillant à consolider sa politique doctorale (inscriptions en thèse, accompagnement des doctorants y compris pour la période postérieure à la soutenance). Le recours aux contrats doctoraux sur dispositif CIFRE mériterait d'être développé.

S'agissant d'une unité relativement jeune, il paraitrait nécessaire de mieux communiquer sur ses activités et sur ses réalisations, afin de mieux assoir encore son attractivité. La présence sur HAL devrait faire l'objet d'une politique structurée et systématique.

L'unité ne fait pas état d'un accompagnement structuré à la préparation de l'HDR.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique du MIL est d'une grande densité. Elle emprunte à l'ensemble des modalités méthodologiques de la recherche juridique (articles, ouvrages individuels et collectifs, monographies, manuels, actes de colloques). Elle couvre un spectre disciplinaire des plus larges allant du droit public au droit privé, en passant par l'histoire du droit, l'histoire des idées et la science politique. Sa diffusion s'effectue par des revues et éditeurs de premier rang, d'envergure nationale et européenne, attestant la qualité des travaux produits. L'unité n'informe ni ne sensibilise ses membres aux problématiques de l'intégrité scientifique.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

La production scientifique de l'unité apparait d'emblée d'une grande densité, comme d'une non moins grande qualité.

Durant la période évaluée, le MIL a produit 260 articles publiés dans des revues, 170 chapitres d'ouvrages collectifs, 68 ouvrages, dont 42 monographies individuelles qui constituent, pour certaines d'entre elles, des manuels de référence.

La qualité de ces publications est attestée par la mobilisation de supports éditoriaux de premier rang, reconnus par les communautés universitaires des trois disciplines juridiques concernées que sont le droit public, le droit privé et l'histoire du droit. Les articles produits sont en effet publiés dans la Revue Dalloz, la Revue française de droit administratif, l'Actualité juridique de droit administratif, la Revue française de droit constitutionnel, la Revue de droit international, la Revue des droits de l'homme, la semaine juridique-administration et collectivités territoriales, la Revue droit de l'Union européenne, la Revue de droit sanitaire et social, la Revue trimestrielle de droit européen, la Revue droit des sociétés, la Revue de droit bancaire, la Revue de droit fiscal. Quant aux ouvrages, ils sont publiés par des éditeurs de renommée nationale et européenne, tels que Dalloz, LexisNexis, LGDJ et Larcier-Bruylant, notamment.

Les colloques et conférences dont le MIL a été organisateur ont été aussi nombreux que substantiels (13 colloques dont six d'envergure internationale et 50 conférences).

L'unité est attentive au maintien d'une production collective. On dénombre ainsi huit ouvrages collectifs intégrant des membres du MIL et 15 ouvrages collectifs portés par ses membres.

Publications, colloques et conférences couvrent la quasi-totalité du spectre du champ disciplinaire du droit public, mais aussi de nombreuses questions de droit privé, d'histoire du droit et d'histoire des idées politiques comme de science politique. Les études de droit positif y côtoient des recherches plus théoriques. La production scientifique du MIL est le reflet de la diversité et du rayonnement scientifique reconnu de la plupart de ses membres.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

L'unité estime que sa production scientifique atteint actuellement un plateau de développement qu'elle juge indépassable du fait de l'insuffisance de soutien administratif. Il est en effet très probable que la contribution d'un demi-agent ne suffise pas à accompagner correctement le développement de l'unité. Au-delà, l'environnement administratif immédiat de l'unité (UFR de droit) n'offre pas au MIL le soutien qu'il serait en droit d'attendre, compte tenu de son dynamisme.

L'unité n'a pas mis en place de politique ou de procédure d'information et de sensibilisation à l'intégrité scientifique, qu'elle pourrait destiner en priorité aux doctorants, mais aussi aux enseignants-chercheurs membres du MIL.

La valorisation des travaux du MIL apparait modeste (lettre d'information). Elle gagnerait probablement à une meilleure diffusion à destination de la société.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Les activités de recherche de l'unité sont marquées par un fort dynamisme et un souci de diffusion et de vulgarisation de recherche, et plus largement par le souhait de bâtir des ponts entre les chercheurs et la société à travers un nombre conséquent de manifestations qui prennent des formes plurielles : colloques hors les murs de l'université, conférences d'actualité, organisation d'évènements avec les acteurs locaux du droit, expositions, présence dans les médias et les supports de vulgarisation. La visibilité des activités de recherche, en particulier sur Internet et sur les réseaux sociaux, pourrait être améliorée, notamment par des captations vidéographiques des manifestations scientifiques du MIL.

1/ L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non académique.

2/ L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Les membres du MIL ont ces dernières années engagé une dynamique qui doit être saluée concernant l'inscription des activités de recherche dans la société, et qui tend à diffuser au plus grand nombre une recherche exigeante. Cette démarche participe au demeurant à l'excellence du projet pédagogique de l'établissement, en rapprochant les étudiants des activités de recherche de leurs enseignants. Elle permet aussi de nouer les liens précieux entre le monde académique et les praticiens du droit et les personnalités politiques qui, à terme, ne peuvent qu'alimenter la pertinence et la dynamique de la recherche elle-même.

Cette inscription du laboratoire dans la société se manifeste nécessairement de façon plurielle et prend des formes diverses, à la fois classiques et originales, structurées et plus spontanées. Peuvent être mentionnées, entre autres, des conférences grand public, l'invitation régulière de grandes figures du monde du droit ou de personnalités politiques de premier plan dans l'université ainsi que l'organisation de manifestations dites hors les murs au Sénat (par ex., La mobilité des sociétés dans l'Union européenne. Aspects juridiques et fiscaux, déc. 2018) ou au Conseil d'État (Conférence de présentation au Conseil d'État des rapports français de la Fédération internationale pour le droit européen-FIDE, 17 fév. 2023) et la mise en place d'expositions sur site à destination des étudiants et usagers de la bibliothèque (2019, 2023). On soulignera encore l'organisation d'évènements et de rencontres avec des acteurs locaux du droit, tels que le tribunal judiciaire de Créteil et le barreau du Val-de-Marne (2021) ainsi que la volonté de sensibiliser les étudiants de master à l'employabilité des métiers du droit en lien avec leur formation. La manifestation Carrefour des métiers de l'Europe a eu lieu en ce sens, en avril 2022.

Le MIL peut se prévaloir de sept conventions CIFRE en droit bancaire et financier, en droit des marchés publics et en droit de l'environnement.
La présence de plusieurs des enseignants-chercheurs du MIL dans les médias spécialisés et généralistes, notamment le podcast Juri Actu de LexisNexis sur YouTube et la chaine Public Sénat, doit également être saluée, de même que leur implication dans des organismes de rayonnement national.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

La visibilité de ces nombreuses activités d'ouverture vers la société pourrait peut-être encore s'accroitre. Outre une diffusion systématique de celle-ci sur les réseaux sociaux, la captation vidéo, mentionnée dans le pré-rapport, peut effectivement y participer. Une mise en avant accrue de ces évènements sur le site internet du MIL et une interaction entre celui-ci et les réseaux sociaux pertinents pourraient participer à cette démarche entreprise depuis plusieurs années.

Certains projets évoqués mériteraient peut-être de s'inscrire dans le long temps. Ainsi, l'initiative concernant l'employabilité des métiers du droit, menée en 2022 dans le cadre du droit de l'Union européenne, pourrait éventuellement être pérennisée et étendue à d'autres disciplines.

À l'instar du développement d'autres outils adaptés à ces initiatives (notamment la création d'une salle spécifique pour organiser des évènements), cette valorisation accrue de manifestations susceptibles d'intéresser un public élargi nécessite à l'évidence du temps et des moyens matériels et humains qui paraissent actuellement faire défaut.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

Depuis sa création en 2015, le MIL s'est forgé une identité forte et reconnue dans le paysage de la recherche juridique, au-delà même du rayonnement scientifique de nombre de ses membres.

Le dynamisme remarquable de l'unité est perceptible de plusieurs points de vue, au regard notamment de la qualité de sa production scientifique, de l'organisation de nombreux colloques témoignant de la vitalité de ses axes, de sa participation à un volume croissant d'appels à projets compétitifs, ou encore de la constance de travaux collectifs et fédérateurs.

L'unité en est parfaitement consciente et envisage à juste titre de poursuivre sur cette voie, notamment en tirant parti de son savoir-faire en matière d'appels à projets.

Au-delà, le MIL ne peut qu'être encouragé et soutenu dans la réalisation des trois ambitions qu'il se donne : l'internationalisation de la recherche, la consolidation de sa politique doctorale et l'ouverture de sa recherche vers de nouveaux partenariats, y compris non académiques.

Toutefois, pour une large partie d'entre elles, pareilles ambitions ne peuvent aboutir sans un soutien efficace de l'UFR, et plus largement, de l'Université elle-même, notamment du point de vue du soutien administratif apporté au MIL pour qu'il maintienne sa dynamique et pour qu'il puisse accroitre sa visibilité.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

L'unité pourrait revoir les conditions de désignation de sa direction qui, actuellement, n'est pas le résultat d'un vote de l'ensemble des membres.

L'unité devrait réfléchir à une stratégie permettant de pérenniser ses ressources propres, tout en s'assurant d'un soutien administratif de nature à accompagner son fort développement.

L'unité devrait développer les partenariats avec d'autres laboratoires et d'autres universités, au niveau national comme international.

L'unité pourrait bénéficier d'une simplification des processus administratifs, dont la lourdeur freine le dynamisme de l'unité voire décourage les initiatives individuelles.

L'unité devrait pouvoir s'appuyer sur un service de communication plus efficace.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

L'unité pourrait renforcer son accueil des professeurs invités et chercheurs en post-doctorat.

Elle pourrait développer son attractivité internationale, par exemple, en formant des partenariats ou des projets de recherche avec des universités étrangères ou des réseaux internationaux.

Il serait utile de mettre en place une stratégie de communication sur les activités menées. La présence sur HAL devrait faire l'objet d'une politique structurée.

L'unité devrait renforcer ses liens avec les Masters tout en veillant à consolider sa politique doctorale (inscriptions en thèse, accompagnement des doctorants y compris pour la période postérieure à la soutenance). Le recours aux contrats doctoraux sur dispositif CIFRE mériterait d'être développé.

L'unité pourrait structurer l'accompagnement à la préparation de l'HDR.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

L'unité est encouragée à poursuivre la production de travaux scientifiques nombreux et de qualité, ainsi qu'à veiller au maintien d'une production collective, fédérant plusieurs de ses membres.

Il est recommandé au MIL de veiller à la mise en place d'une politique d'information et de sensibilisation de ses membres à l'intégrité scientifique, en lien éventuel avec l'école doctorale, spécifiquement à destination des doctorants, des nouveaux collègues et des candidats à l'HDR.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

L'unité devrait renforcer la visibilité des activités de recherche dans la société.

Certains projets évoqués mériteraient d'être pérennisés, développés et de s'inscrire dans le temps long.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 13 novembre 2024 à 09h45

Fin : 13 novembre 2024 à 16h30

Entretiens réalisés : en présentiel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

Hcéres – Planning des entretiens du mercredi 13 novembre 2024 - Évaluation du MIL

9 h 45 – 10 h Réunion de démarrage du comité d'experts à huis-clos en présence du conseiller scientifique

10 h 00 – 10 h 30 1ère Séquence – 30 minutes
Entretien à huis-Clos avec la direction de l'unité (directeur, directeur adjoint, co-directeur, ancien DU et futur DU, responsables d'axes, administrateur du labo mais « membres de la direction » ne peuvent être présents à d'autres séquences à huis-clos), en la présence de Monsieur Stéphane de La Rosa, directeur du MIL, de Madame Bénédicte François, de Madame Sara Godechot-Patris, de Madame Manon Altwegg-Boussac et de Monsieur Pierre de Montalivet, responsables d'axes.

10 h 35 – 11 h 20 2ème Séquence – 45 minutes
Entretien à huis-clos avec les représentants des tutelles, en la présence de Madame Carole Henique-Greciet, Vice-Présidente Recherche, UPEC.

11 h 20 – 11 h 30 Pause

11 h 30 – 12 h 30 3ème Séquence – 60 minutes – 15 mn exposé par la direction + 45 minutes questions/réponses.
Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité, y compris les personnels d'appui à la recherche, les professeurs émérites et les chercheurs associés.

13 h 30 – 14 h 00 4ème Séquence – 30 minutes
Entretien à huis-clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction). Les émérites et les associés statutaires peuvent assister à la réunion.

14 h 00 – 14 h 30 5ème Séquence – 30 minutes
Entretien à huis-clos avec les doctorants et les post-doctorants.
L'un des participants à la réunion, désigné comme représentant, peut présenter la vision que les doctorants ont de leur unité, les points d'appréciation positifs, les points à améliorer.

14 h 30 – 15 h 00 6ème Séquence – 30 minutes
Entretien à huis-clos avec le personnel d'appui à la recherche (PAR), en la présence de Monsieur Johan Menichetti, assistant de recherche et responsable administratif du MIL.

15 h 00 – 15 h 15 Pause

15 h 15 – 15 h 45 7ème Séquence – 30 minutes
Entretien final à huis-clos avec la direction huis-clos, en la présence de Monsieur Stéphane de La Rosa, directeur du MIL et de Madame Bénédicte François, responsable d'axe.

15 h 45 – 16 h 30 Entretien à huis-clos du comité d'experts, en la présence du conseiller scientifique

16 h 30 Fin des entretiens

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

Connaissance - Action

Vice-Présidence de la recherche et de la commission de la recherche :
Mme Carole Hénique - VPCR
Université Paris-Est Créteil (UPEC)
61, avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil France

Affaire suivie par :
M. Lionel Casterman
Responsable du pôle structuration et stratégie scientifique
Tél. +33 (0)1 45 17 71 08
lionel.casterman@u-pec.fr

Créteil, le 9 janvier 2025

Objet : Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation Hcéres - DER-PUR260025095-SHS2-Marchés, Institutions, Libertés (MIL, UPEC)

Nous tenons tout d'abord à remercier le conseiller scientifique qui a accompagné le processus d'auto-évaluation et l'évaluation elle-même pour son écoute et la bienveillance dont il a fait preuve durant l'ensemble du processus. Nous adressons également nos remerciements les plus sincères aux membres du comité d'experts et à son président pour le rapport d'évaluation du MIL dont nous partageons le diagnostic et, pour l'essentiel, les recommandations.

Nous remercions les membres du comité d'avoir souligné les éléments distinctifs du positionnement et des orientations stratégiques du MIL avec son identité forte Marchés, Institutions et Libertés, dans une perspective interniste, mais également européenne et internationale.

Nous formulons ci-dessous une observation de portée générale sur le rapport d'évaluation :

- Le rapport fait mention que l'unité de recherche n'informe pas et ne sensibilise pas à l'intégrité scientifique ses doctorants. Il est à noter que chaque doctorant des écoles doctorales de la Comue Paris-Est Sup doit suivre de façon obligatoire une formation de sensibilisation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique.

Nous prendrons note des recommandations et en tant que tutelle, nous nous efforcerons à soutenir le MIL pour lui permettre de répondre aux axes d'amélioration tout en restant attentifs aux enjeux posés par les changements des contextes de la recherche.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Pour l'UPEC

Carole Hénique

Vice-présidente de la recherche et de la commission
de la recherche

83-85 avenue du Général de Gaulle
94000 CRÉTEIL
Tél : 01 56 72 60 04
Fax : 01 56 72 60 05

Observations du laboratoire MIL en réponse à l'évaluation du HCHERES

La direction du laboratoire MIL et son conseil de laboratoire accueillent très positivement le rapport d'évaluation réalisé par le comité d'experts. Ils remercient les collègues, membres de ce comité, pour le temps consacré à l'évaluation et tiennent à souligner la grande qualité des échanges qui a été rendue possible par une visite en présentiel.

Le MIL est pleinement satisfait de l'évaluation tout à fait positive qui ressort du rapport du HCERES, tant pour ce qui concerne la production scientifique (qualitativement et quantitativement), la capacité à développer une recherche collective et l'acquisition progressive d'une capacité à répondre à des appels d'offres. Il souscrit pleinement aux appréciations contenues dans le rapport, notamment la nécessité de développer une politique de communication plus ambitieuse, et forme le voeu que les difficultés administratives qui obèrent le développement de l'unité pourront se résorber avec le concours des tutelles.

A très court terme, le laboratoire va engager une révision de ses statuts afin de prendre en compte, conformément aux recommandations du HCERES, les enjeux de bien-être au travail et afin de redéfinir les conditions de désignation de l'équipe de direction du MIL, en intégrant l'ensemble des enseignants-chercheurs.

A Créteil,
le 19 décembre 2024

Stéphane de La Rosa

Faculté de Droit
de l'Université PARIS-EST CRETEIL
Laboratoire Marchés, institutions, Libertés

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales

Évaluation • Recherche • Enseignement supérieur
Hcéres

19 rue Poissonnière
75002 Paris, France
+33 1 89 97 44 00